



ASNC - Mairie - 60430 Noailles
Tél. 03 44 03 45 42 - 06 31 54 86 16 - asnc60@orange.fr

LABEL
Ecole de Football
N° 60.502684

Règlement interne au club pour les joueurs quittant le club.

Tout joueur désirant quitter le club à la période des mutations du 1^{er} juin au 15 juillet est libre de le faire.

Tout joueur désirant quitter le club hors période normale c'est-à-dire à partir du 16 juillet peut le faire mais n'obtiendra l'accord du club qu'à la condition qu'il n'ait aucune dette envers le club. Cartons, équipements par exemple.

Pour tous les joueurs qui quittent le club et qui voudraient revenir en cours de saison ou la saison suivante, leur retour ne sera possible qu'à la condition où ils règlent au club les droits de mutation qu'il faudra payer. Actuellement, ce droit va de 90€ à 150€ selon la période.

Ce règlement étant sur le site du club, il est ainsi à la vue de tous et sera remis à tout joueur quittant le club.

Pour le comité Directeur,

Le Président,

Reçu le,

le joueur, Mr

